

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**La maire de la commune de MEUNG-SUR-LOIRE**

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique conjointe, prescrite par arrêté préfectoral du 30 octobre 2023,

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de création d'un chemin d'accès entre la sortie du parc départemental des Courtils des Mauves et la rue de la Batissière, sur le territoire de la commune de MEUNG-SUR-LOIRE,
- à la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés (enquête parcellaire),

a été publié par voie d'affiche(s) 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique (soit le 16 novembre 2023 au plus tard) et pendant toute sa durée (soit jusqu'au 14 décembre 2023 à 17h30 inclus), à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

Fait à MEUNG-SUR-LOIRE, le <sup>(1)</sup>.....18/12/2023.....

(Sceau de la mairie)

LA MAIRE,

VU LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

  
Daniel MELTZER



Aurore CARO

<sup>(1)</sup> La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 14 décembre 2023 après 17h30.

→ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT CONSTATANT LE DEPOT EN MAIRIE  
DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE**

**La maire de la commune de MEUNG-SUR-LOIRE**

**CERTIFIE** que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique conjointe, prescrite par arrêté préfectoral du 30 octobre 2023,

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de création d'un chemin d'accès entre la sortie du parc départemental des Courtils des Mauves et la rue de la Batissière, sur le territoire de la commune de MEUNG-SUR-LOIRE,
- à la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés (enquête parcellaire),

ont été déposées en mairie de MEUNG-SUR-LOIRE et, après publication régulière, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit du 24 novembre 2023 à partir de 9h30 jusqu'au 14 décembre 2023 à 17h30 inclus.

Fait à MEUNG-SUR-LOIRE, le <sup>(1)</sup> 12/12/2023

(Sceau de la mairie)

LA MAIRE,



*[Signature]*  
Aurore CARO

VU LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

*[Signature]*

<sup>(1)</sup> La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 14 décembre 2023 après 17h30.